

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 27 MARS 2023 à 18h00 - Salle du Conseil Municipal**

25<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal depuis le début du mandat

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, ouvre la séance à 18h00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal :

**Étaient présents :**

M. PALERMO Anthony - M. BOILOT Cédric - M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M<sup>me</sup> PERRONIN Maryse - M. JEROME Christian - M. BEAUSOLEIL Marc - M<sup>me</sup> HILLERE Maryvonne - M. RAVET Serge - M<sup>me</sup> SIMONET Catherine - M<sup>me</sup> CHEVILLARD Marlène - M<sup>me</sup> LOURDIN Marie-Christine - M<sup>me</sup> ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M<sup>me</sup> JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M<sup>me</sup> ROCHE Valérie - M. JOUHET Christian - M<sup>me</sup> MERCIER Monique - M<sup>me</sup> POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

**Étaient absents – excusés :**

M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. PERESSE Sébastien)  
M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline)  
M. JAY Clément (procuration donnée à M<sup>me</sup> MERCIER Monique)

**M. Serge RAVET a été désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal au sujet d'éventuelles demandes de précisions ou de modifications sur le projet transmis de compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2023.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, soumet ce compte-rendu à l'approbation. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2023.**

Monsieur le Maire aborde les différents points d'informations sur les décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.

## INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

### Fête des Vins et Saveurs du Terroir

Monsieur le Maire explique que la commune sera pour la deuxième fois l'organisatrice de la traditionnelle Fête des Vins et Saveurs du Terroir qui se déroulera les 27, 28 et 29 mai prochains. Il rappelle que plus de 17 000 personnes étaient présentes sur les 3 jours de festivités l'année dernière, qui ont été particulièrement appréciés.

Monsieur le Maire indique qu'un bilan poussé du premier exercice a été réalisé avec la volonté de conserver le meilleur et corriger les points à améliorer.

Concernant l'édition 2023, Monsieur le Maire annonce en avant-première une partie de la programmation musicale :

- le samedi 27 mai : "Blondin et la Bande des Terriens" en première partie, la tête d'affiche reste à confirmer dans les tous prochains jours.
- le dimanche 28 mai : "Kyoto Rose" suivi du groupe "Wazoo"

Monsieur le Maire indique également que plus de 25 vignerons ont déjà répondu présents, avec une présence plus grande des vignerons auvergnats que l'année dernière.

Il ajoute que 2 bals gratuits animés par DJ Quentin Mazuel viendront compléter la fête les samedi et dimanche soirs.

A cette occasion, la ville va éditer des magazines promotionnels distribués sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Eloy et au-delà.

### Installation ponctuelle de caravanes sur la place Jacques Magnier

Monsieur le Maire aborde l'installation vendredi dernier d'un convoi d'une quarantaine de véhicules et de 120 personnes. Il explique que ce convoi s'est d'abord installé sur l'aire de camping-car en débordant sur la voie publique. Il n'était pas possible de laisser cette installation en l'état, vu le danger de circulation que cela aurait entraîné.

Monsieur le Maire indique que les procédures en la matière sont longues et complexes à partir du moment où les caravanes sont installées.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de cette situation de blocage en matière de procédure, et la demande de cette communauté évangéliste, en route pour un pèlerinage jusqu'à Gien, étant de pouvoir rester sur la commune jusqu'à mercredi, il était préférable de trouver un endroit sécurisé.

Monsieur le Maire rappelle que la place Jacques Magnier avait déjà été utilisée il y a 12 ans lors de leur dernier passage, là aussi pour quelques jours.

Monsieur le Maire ajoute que pour la facturation de l'électricité et de l'eau, il n'est pas simple pour une commune de facturer dans ces conditions. La communauté s'est engagée à dédommager la commune et ce dédommagement sera versé sous forme de don au CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence en matière d'aires d'accueil adaptées relève à la fois du Conseil Départemental et des EPCI, qui jusque-là, sur le territoire intercommunal, n'ont pas engagé de réflexion. Faute d'équipement adapté, les Grands Voyageurs s'installent sur le territoire de la commune la plus grande, qui doit faire face à ces situations par nature complexes et qui suscite toujours des questionnements légitimes des habitants.

Madame Monique MERCIER : Pourquoi n'ont-ils pas été envoyés à l'ancien terrain de rugby ?

Monsieur le Maire : Il y a eu des pluies diluviennes durant la fin de semaine dernière. Ils ont essayé en premier lieu de s'installer au Champ de la chasse, sauf que les essieux commençaient à s'enfoncer dans le sol. Ils sont donc ressortis de là. Nous ne parlons pas uniquement d'une ou deux caravanes mais de 40. La solution qui a été trouvée est la place Jacques Magnier, sachant qu'il n'y a aucune manifestation jusqu'à mercredi. Quoi qu'il arrive, que ce soit au stade de rugby ou à la place Jacques Magnier, il y aurait eu utilisation de l'électricité et de l'eau de la même manière.

Madame Monique MERCIER : Pour les deux caravanes installés au terrain de rugby, vous leur aviez demandé un dédommagement de la même manière qu'aux 40 caravanes ?

Monsieur le Maire : Exactement de la même manière.

Madame Monique MERCIER : Ceux qui étaient venus par exemple en fin d'année, vous avez reçu quel montant ?

Monsieur le Maire : Je ne le connais pas de mémoire, il faudra vérifier cela.

## **DCM 2023-02-22 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientation Budgétaire, transmis aux membres du Conseil municipal avec les convocations, et qui a été discuté lors de la Commission des Finances du mercredi 22 mars :

### **Partie 1 : Eléments de contexte macroéconomiques**

1. Monde : un ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record
2. Zone euro : une année marquée par la crise énergétique
3. France : une croissance jusqu'ici résiliente, mais jusqu'à quand ?
4. France : une inflation impressionnante
5. France : un marché du travail sous tension
6. France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

## **Partie 2 : Eléments financiers du PLF 2023**

1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en légère augmentation
2. Concours financiers de l'Etat : 52,7 Mds €
3. Prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriale en 2023 : une hausse de DGF en trompe l'oeil
4. Variables d'ajustement : comme depuis 2021, une baisse très réduite en 2023
5. Des dotations de soutien à l'investissement local en baisse
6. Filet de sécurité
7. Crédits du budget général, dont le "fonds vert"
8. Dotation pour les titres sécurisés
9. Suppression de la CVAE
10. Baisse du plafonnement de la CET

## **Partie 3 : Contexte général et cadre d'élaboration budgétaire**

### **Partie 4 : Situation et stratégie financière de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines**

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de prise de parole à ce stade de la présentation.

Monsieur Christian JOUHET : Vous indiquez à la page 19 que l'excédent de fonctionnement 2022, s'établirait aux alentours de 1 188 000 €. En fait, ce montant représente le résultat de fonctionnement cumulé, destiné à l'affectation. Mais ce n'est pas le résultat de l'exercice 2022, car ce chiffre reprend le montant de l'excédent 2021 reporté, qui était de 400 000 €. Réellement le résultat de gestion de l'année écoulée s'élèverait aux alentours de 788 000 €. Cette présentation a pour inconvénient de masquer une éventuelle perte durant l'année écoulée. En effet, prenons l'hypothèse dans laquelle, en 2022, nous ayons enregistré un résultat de fonctionnement déficitaire de 100 000 €. Si nous suivons votre raisonnement et votre présentation de ces tableaux, vous indiqueriez un excédent de fonctionnement pour 2022, de 300 000 € (tenant compte de l'excédent reporté de 2021 de 400 000 €.). On ne verrait donc pas apparaître le montant de cette perte, d'où l'intérêt de faire une autre colonne reprenant le résultat de l'exercice de l'année N.

La capacité d'autofinancement brute qui nous est indiquée ne correspond pas à nos chiffres. En effet la capacité d'autofinancement brute, doit correspondre aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire sans tenir compte des opérations d'ordre et du report de l'excédent de l'année n-1)

Monsieur le Maire : Nous ne pouvons pas appliquer une règle quand vous étiez en mandat et en appliquer une autre quand vous n'êtes plus en mandat. Les tableaux présentés aujourd'hui fonctionnent exactement de la même manière que sous l'ancien mandat.

Mettre de l'argent de côté pour le reporter dans le fonctionnement, cela reste de l'argent réel et cela reste une recette réelle. L'excédent de fonctionnement est réel, c'est-à-dire que l'argent qu'il y a en caisse à la fin de l'année entre les recettes et les dépenses, il est bien de 1 188 000 €.

Lors de votre mandat, le choix s'était porté de mettre l'ensemble des recettes en investissement. Il s'agit d'un choix stratégique différent qui a donc des conséquences différentes.

Monsieur Christian JOUHET : En page 19, concernant l'emprunt, il aurait été préférable d'emprunter en début d'année, comme nous l'avions suggéré en avril 2022. Les taux sur 15 ans se situaient aux alentours de 1,2%. Plutôt que d'autofinancer une partie des travaux de la salle des fêtes, à hauteur de 525 000 €, la mise en place d'une AP/CP (Autorisation de Programme par Crédit de Paiements) aurait été plus judicieuse. Cette procédure aurait permis le lissage de la dépense sur plusieurs années, et de se positionner immédiatement sur le taux de l'emprunt à réaliser.

Monsieur le Maire : Au printemps 2022, nous avons interrogé les banques et nous n'étions pas à ces taux là pour les 3 banques qui nous ont répondu. Celle dont vous nous avez parlé en Commission Finance, à savoir le Crédit Agricole, ne nous a pas répondu.

Monsieur Christian JOUHET : Pourquoi vous n'avez pas eu de réponse de leur part ?

Monsieur le Maire : Je ne connais pas les raisons de leur absence de réponse. Nous avons déjà 3 offres et c'est le nombre suffisant. Nous aurions pu faire un prêt en 2021 ou en 2020. Il faut néanmoins avoir les opérations qui vont en face. Concernant les APCP, je suis d'accord avec vous, je n'en ai jamais vu dans les comptes de la commune. Nous avons un passage de la M14 à la M57 qui ouvrira plus facilement la création des APCP. Nous avons beaucoup de chantiers financiers à régler en cours d'année. Aujourd'hui, nous sommes peut-être perdant à la marge par rapport au contexte d'il y a 4 ou 5 mois. Les taux sont tellement volatiles d'un mois à l'autre que nous avons une perte subsidiaire. Cependant, sur la durée du prêt qui est de 20 ans, normalement nous devrions à terme nous y retrouver, selon l'évolution du taux du livret A.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions au sujet des effectifs de la commune.

Madame Monique MERCIER : Combien de personnes sont en arrêt maladie longue durée au sein de la commune ?

Monsieur le Maire : Il y a 3 personnes, ce qui correspond à moins de 5% de l'effectif.

Monsieur Christian JOUHET a une question concernant l'état de la dette de la commune : Est-il possible d'avoir un tableau détaillé de la dette en cours concernant l'EPF lors du prochain Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire : Oui. Je l'ai rappelé lors de la commission des finances, nous sommes en cours de mise à jour de ce tableau, qui vous sera bien sûr communiqué.

### **Partie 5 : Orientations budgétaires de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines**

1. Conjuguer ambitions et lutte contre l'inflation
2. Un enjeu de maîtrise pour continuer durablement à préparer l'avenir

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur les orientations budgétaires de la commune.

Monsieur Christian JOUHET : Pouvons-nous réfléchir sur la préservation des ressources en eau ? Au 1er avril, certaines communes commencent déjà les restrictions en eau. Nous avons la chance de posséder un bassin d'eau, le bassin de la Bouble. Nous pouvons réfléchir déjà pour voir peut-être veiller à l'entretien de ces sources, de ces bassins, de ces ruisseaux des bassins de la Bouble, qui sont en très mauvais état.

Monsieur le Maire : A ce sujet, ce n'est pas que nous ne voulons pas agir, mais cela correspond à la compétence Gemapi qui a la gestion des cours d'eau et où des actions sont déjà menées et programmées.

Monsieur Christian JOUHET : J'ai cru comprendre que Gemapi a la compétence pour la Sioule mais pas les ruisseaux qui alimentent le bassin de la Bouble.

Monsieur le Maire : Ils sont tous de compétence Gemapi mais dans une programmation, il y a toujours des priorités qui sont faites par ordre de taille. On va d'abord mettre en sécurité les cours d'eau principaux. Une fois qu'on a finalisé une programmation de travaux, on va sur la suivante. C'est aussi une ressource importante que peuvent être la Bouble et ses ruisseaux.

Monsieur Christian JOUHET : La piscine est actuellement alimentée avec de l'eau potable. Il y a peut-être quelque chose à faire de ce côté-là.

Monsieur Cédric BOILOT : Tu voudrais alimenter la piscine avec de l'eau de ruisseau ?

Monsieur Christian JOUHET : Nous arrivons aujourd'hui à pomper l'eau du plan d'eau pour arroser les terrains de sport. Peut-être que pour la piscine, les bassins de la Bouble pourraient alimenter la piscine.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûre que l'ARS soit d'accord avec cela, même en traitant l'eau. Il y a peut-être des choses qui vont évoluer par la suite. Par exemple, sur la gestion du plan d'eau, du barrage de Montaigut, etc... Il faut regarder quels sont les volumes de consommation importante d'eau. Il y a l'évaporation naturelle qui est la cause principale, et après il y a les utilisations "humaines". Les industriels du territoire s'engagent énormément à la baisse de la consommation. Par exemple, Rockwool, qui consommait déjà peu d'eau, va encore diminuer sa consommation.

Monsieur Christophe BOILOT : Si nous revenons sur la consommation industrielle et le barrage de Montaigut, qui à l'origine faisait 270 000 m<sup>3</sup> de stockage et qui est descendu à

245 000 m<sup>3</sup> de stockage après les travaux. Quand la première convention avait été signée avec Rockwool, leur consommation était de 340 000 m<sup>3</sup> au maximum.

Aujourd'hui, ils sont descendus à 160 000 m<sup>3</sup> de consommation annuelle. Rockwool va changer sa façon de travailler pour diminuer la consommation d'eau potable consommée sur le réseau et utiliser plus d'eau du barrage. Leur consommation d'eau au barrage devrait donc augmenter d'environ 60 000 m<sup>3</sup>. Il faudra que nous fassions très attention aux ressources en eau. Actuellement il y a uniquement le barrage de Montaigut et en secours le plan d'eau avec 2 pompes qui permettent de remonter l'eau jusqu'au niveau de Lidl. Avec l'implantation du nouvel industriel Qair, qui aura aussi besoin d'eau pour la production d'hydrogène, l'idée est de tirer un nouveau réseau à partir du Champs de la Chasse. L'eau proviendrait du barrage des Vendes. Concernant les bassins de la Bouble, actuellement aucun réseau industriel ne part de ces bassins.

Monsieur le Maire : Le sujet de l'eau concerne tous les étages de la collectivité. Je sais qu'une mission sur la question de la gestion de l'eau pour les communes est en réflexion au Conseil Départemental. Ils sont en train de réfléchir à ce sujet là pour mettre en place un programme d'accompagnement des communes pour la réalisation d'études ou pour aider opérationnellement à maintenir la ressource en eau. Il y a effectivement, vous l'avez rappelé, l'arrosage de la commune qui est fait avec l'eau industrielle. Il y a un autre élément, plus symbolique, nous avons arrêté les fontaines depuis deux ans.

Monsieur Cédric BOILOT : Nous avons la tranchée Roland qui pose énormément de problèmes. Elle est chargée de matières en suspension, très ferreuse. C'est compliqué pour eux de traiter cette eau. Elle reste en secours pour Rockwool.

Monsieur Christian JOUHET : Concernant le ruisseau de la Chaux, quand il pleut, l'eau devient toute boueuse.

Monsieur le Maire : Cela peut être impressionnant. Je vous encourage à être dans l'information auprès de la population. Ce sont les refoulements de la mine qui remontent et qui créent cette couleur rouge. Ce n'est en aucun cas un rejet de polluants ou d'agriculteurs. Ceci est suivi par la police de l'eau, la Dreal, le DRGF. Il s'agit d'eau chargée en fer.

Monsieur Christian JOUHET : Est-ce que nous pouvons trouver une solution ? Cela se produit chaque fois qu'il pleut.

Monsieur le Maire : La pression de l'eau fait remonter des galeries les métaux. Ce sont des charges qui sont naturellement présentes dans l'eau et qui ne présentent pas une menace pour l'écosystème, la biodiversité et l'être humain. Dans les priorités, s'il y avait quelque chose à faire, ce n'est pas celle-là.

Monsieur Serge RAVET : Sur l'état des ruisseaux, même la Bouble, c'est la Police des eaux qui gère ?

Monsieur le Maire : Oui, en tous cas, qui suit.

Monsieur Serge RAVET : Maintenant, pour vider les étangs ou encore pour le drainage des champs, il y a des demandes à faire.

Monsieur le Maire : Exactement.

Madame Monique MERCIER : Concernant l'usine de lithium, j'avais cru comprendre qu'elle cherchait des communes partenaires pour s'implanter, pour faire la transformation. Est-ce que vous avez candidaté ?

Monsieur le Maire : Non parce que nous ne correspondons pas aux critères. Il faut avoir un certain nombre d'hectares disponibles en un seul tenant, ce que nous n'avons pas. Il faut également un fret ferroviaire en fonctionnement, ce que nous n'avons pas. Nous sommes tout de même intéressés de près par le projet parce qu'il y aura de nombreuses activités annexes, via notamment des entreprises extérieures. Les bureaux d'exploitation et de recherche de Imerys sont situés à Youx, à Laval. Le territoire peut donc recevoir soit les fonctions supports, soit recevoir des entreprises extérieures. C'est le dialogue que nous avons avec l'entreprise.

Monsieur Serge RAVET : Apparemment, les besoins en eau de l'entreprise sont importants.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, le modèle exact d'exploitation du lithium, ils ne l'ont pas défini exactement. Pour faire remonter le lithium, il y a plein de possibilités, dont une qui fonctionne de la même manière que des marais salants artificiels pour faire remonter les particules de lithium. Cette méthode est très vorace en eau. Aujourd'hui, il ne s'agit pas du tout du modèle d'exploitation qu'ils souhaitent mettre en place et ce modèle serait interdit par les normes européennes. Aujourd'hui, le problème est qu'il n'existe pas d'exploitation de lithium en Europe. Il y a un modèle en Allemagne, expérimental et sur de petits volumes.

Monsieur Serge RAVET : Je crois qu'il y en a un en Espagne.

Monsieur le Maire : Le seul qui est ouvert aujourd'hui, c'est en Allemagne.

Madame Monique MERCIER : Je voulais revenir sur les horaires de l'éclairage public qui ont changé. Les Eloysiens nous disent qu'ils n'ont pas été mis au courant.

Monsieur le Maire : C'était pourtant écrit dans le bulletin municipal, dans un article de La Montagne et sur le site internet de la commune..

**Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu durant la séance du lundi 27 mars 2023, sur la base du rapport d'orientations budgétaires.**



## **DCM 2023-02-23 : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur Christian JOUHET : Est-ce qu'il est modifiable.

Monsieur le Maire : Oui. Il est normalement adopté pour l'intégralité du mandat, comme le règlement intérieur du Conseil municipal. Il est néanmoins amendable. Si à un moment donné vous souhaitez proposer une modification, nous pourrions l'étudier à l'ordre du jour.

**Après avis de la Commission des finances du mercredi 22 mars 2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement budgétaire et financier ci-annexé.**

## **DCM 2023-02-24 : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - RÉVISION LIBRE**

Monsieur le Maire explique les raisons pour lesquelles Monsieur DUMAS, le Président de la communauté de communes, a souhaité revaloriser les attributions de compensation :

- Le manque d'équité et d'équilibre entre les communes
- Le besoin supplémentaire de financement de la communauté de communes pour porter de plus gros projets

Dans le cadre des discussions à la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, il y a eu plusieurs hypothèses qui ont été émises pour modifier les attributions de compensation. Monsieur le Maire présente les différentes hypothèses. Il explique que la pondération multicritères (population, nombre de bâtiments intercommunaux, nombre de services intercommunaux, nombre de kilomètres de voirie, etc.) a été retenue lors des travaux de la Communauté de Communes.

Monsieur Christian JOUHET : Nous, membres de l'opposition, nous regrettons d'avoir été totalement exclus de la présentation. La plupart des maires ont été informés mais au sein du Conseil communautaire, nous n'avons eu aucune information. C'est difficile de prendre une décision devant 34 communes alors que nous est présenté plusieurs hypothèses finalisées qu'il faut déjà comprendre. C'est quand même une décision importante pour laquelle nous nous abstiendrons, comme nous l'avons fait en Conseil communautaire.

Monsieur le Maire : Je comprends l'impression que vous pouvez avoir, le clair de l'accord et de la présentation a été discuté et débattu en CLECT. La CLECT est essentiellement composée de Maires. Il s'agissait même d'une demande de la communauté de communes au vu des décisions concernant les modifications des attributions de compensation qui allaient être prises pendant le mandat. Une autre chose qui serait nécessaire au sein de la Communauté de communes, y compris dans le cadre de la préparation du budget, c'est la création d'une commission des finances, en plus de la CLECT, où puisse siéger les autres membres de chaque commune, même des conseillers municipaux, pour pouvoir suivre les travaux et en rediscuter à ce niveau-là. C'est quelque chose que j'ai fait remonter au niveau de l'exécutif. Je peux comprendre le sentiment que vous avez eu à ce sujet.

**Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve le montant des attributions de compensation selon le tableau ci-annexé pour l'année 2023.**

**Il est à noter que le montant des AC 2023 inscrit dans ce tableau pour la Commune de Saint-Eloy-les-Mines est de 1 296 169,99 €.**

## **DCM 2023-02-25 : PROGRAMME OPAH - VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente la délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**1. Autorise le versement des subventions suivantes :**

**1.1. Versement direct des aides aux bénéficiaires**

**1.1.1. SCI CATEJUTHENO**

**Adresse du projet : 12 rue des Bayons**

**63700 Saint-Eloy-les-Mines**

**Montant de la subvention : 3 817 €**

**1.1.2. Mme Audrey CRESPIY**

**Adresse du projet : 16 rue des Bayons**

**63700 Saint-Eloy-les-Mines**

**Montant de la subvention : 2 400 €**

**1.1.3. Mme Marcelle JACOBS****Adresse du projet : 39 rue des Forges****63700 Saint-Eloy-les-Mines****Montant de la subvention : 862 €****1.1.4. M. Nicolas LAGRANGE / Mme Aurélia CHARBONNIER****Adresse du projet : 4 rue des Chapounes****63700 Saint-Eloy-les-Mines****Montant de la subvention : 2907 €****1.1.5. M. et Mme Alain et Odette ECKLER****Adresse du projet : Impasse du Domaine****63700 Saint-Eloy-les-Mines****Montant de la subvention : 3000 €****1.2. Versement direct des aides à la SACICAP****1.2.1. Mme Florence FAUCONNIER-MERLE****Adresse du projet : 2 rue des Forges****63700 Saint-Eloy-les-Mines****Montant de la subvention : 3000 €****2. Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.**

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur Christian JOUHET souhaite faire une intervention au nom du groupe d'opposition. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian JOUHET :**

" Suite aux propos repris dans le dernier compte rendu du conseil municipal, concernant l'appellation du Pôle Santé "Robert Nigon", le groupe d'opposition souhaite faire l'intervention suivante : Après vérifications et sauf preuve du contraire, le centre de santé de Saint-Eloy-les-Mines n'a jamais eu l'appellation "Robert Nigon". En effet, le registre des sociétés, que nous avons consulté, indique , je cite : "raison sociale, centre de santé Filiéris de Saint-Eloy-les-Mines, n° Finess 630791523, 44 rue des brandes, 63700 Saint-Eloy-les-Mines."

La raison sociale permet d'identifier la société vis à vis du public. Il s'agit de son nom officiel. De plus, comme il nous l'a été confirmé, l'acte de vente de ce bâtiment en faveur de la commune, ne reprend pas, dans la dénomination du vendeur, " Centre de Santé Robert Nigon". Sur ce bâtiment, seule une plaque en l'honneur de M. Nigon a été déposée le 6 juin 2014.

Notre intervention ne se veut pas polémique mais a simplement pour but de rétablir la vérité, et ainsi, de ne pas laisser sous entendre, une méconnaissance de notre part, sur ce dossier. Nous regrettons que cette décision, n'ait pas fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Nous vous remercions de reporter l'intégralité de cette intervention, dans le prochain compte rendu."

Monsieur le Maire répond à l'intervention de Monsieur Christian JOUHET : Vous parlez de raison sociale. Vous savez pertinemment que nous ne parlons pas de dénomination de bâtiments quand nous parlons de raison sociale. Il s'agit du nom de l'entreprise. Nous sommes sur le registre de l'interprétation. Le principe de mes propos n'étaient pas de dire que vous méconnaissiez la chose. Si tel est le cas, je m'en excuse. Il y a une plaque qui rappelle que le centre de santé était nommé ainsi. Est-ce que c'était une dénomination "officielle" ? Je n'en sais rien. Aujourd'hui, nous parlons uniquement d'un nom apposé à un outil, dont le plus important est l'outil et pas le nom. Je pense que nous pouvons, comme vous le dites, clôturer là-dessus sans polémiquer.

**Où en est la recherche de médecins ? Et où en êtes-vous pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire au sein du cabinet médical ?**

Monsieur le Maire : La recherche de médecins généralistes est permanente, mais hors des médecins déjà en place et de la commune de Saint-Eloy-les-Mines, tous les autres acteurs institutionnels sont beaucoup dans la parole et peu, ou même pas du tout, dans l'action.

Concrètement, à date, la situation reste insuffisante mais s'améliore légèrement, avec l'engagement du Docteur REPARAT qui exerce désormais 2,5 jours par semaine, et s'est engagée pour au moins 5 années. A cela s'ajoute la reconduction des deux internes au lieu d'un seul (dérogation obtenue lors de la visite que j'avais organisée sur place avec le sous-préfet et la députée), et la poursuite d'activité en cumul emploi-retraite du Docteur BAISLE.

Concernant la seconde question, une réunion a lieu vendredi avec les médecins pour trouver une solution concernant les 3 mois (avril, mai, juin) durant lesquels l'actuelle secrétaire médicale purge ses congés avant son départ effectif en retraite au mois de juillet.

Cela fait lien avec votre question suivante. Vous savez à quel point la situation du Foyer Logement pèse sur la trésorerie de l'entité CCAS. Il est donc extrêmement complexe de supporter un double salaire de secrétariat médical durant ces trois mois. D'autant que je rappelle que nous finançons seuls, malgré nos demandes répétées de participation de la communauté de communes. Nous discutons de toutes les solutions en lien avec les médecins dans l'attente du recrutement de la nouvelle secrétaire médicale, y compris un éventuel transfert ponctuel d'un personnel du Logements Foyer, le temps de procéder au recrutement.

Madame Monique MERCIER : Est-il possible de faire ce transfert ? Et cela ne pose pas de problème au niveau du secret médical ?

Monsieur le Maire : Oui cela est possible. Pour le secret médical, en tant qu'agent du Foyer Logement, les agents y sont déjà en partie soumis dans les faits.

Monsieur Christian JOUHET : Y aura-t-il deux secrétaires ou un.e seule ?

Monsieur le Maire : Maintenant ils ont besoin d'un.e secrétaire à 35h. Ils ont essayé une solution de secrétariat à distance et cela ne semble pas fonctionner du tout.

**Quelles sont les raisons du retard de paiement des salaires des agents au sein du Foyer Logement et du Jardin d'Aloïs ? Est-il vrai que vous avez accordé des primes à ces personnes ?**

Monsieur le Maire : Un problème de traitement en trésorerie de l'avance de subvention de la ville au CCAS a entraîné en janvier un retard de plusieurs jours dans le versement des salaires des agents de l'entité CCAS (et non seulement du Foyer Logement et du Jardin d'Aloïs). Dès que le problème a été porté à notre connaissance, cela a été traité, et les salaires ont bien été versés. Toutefois, les délais de traitement par l'ensemble des acteurs n'a pas permis de rattraper ce retard de départ. Selon les délais internes à chaque établissement bancaire, leur perception effective sur les comptes personnels des agents s'est effectuée entre 6 et 8 jours de retard.

A mes yeux, rien n'est plus important que le versement en temps et en heure des rémunérations des agents sous ma responsabilité. Sachant que ce retard aurait pu entraîner des préjudices pour certains agents, j'ai demandé, en juste réparation de cet incident, qu'une prime d'un montant de 100 € soit versée en même temps que les salaires de février sous forme de CIA.

Madame Monique MERCIER : Combien de personnes ont été impactées ?

Madame Jacqueline DUBOISSET : Une trentaine.

**Pouvez-vous nous donner les conventions faites avec les communes de Montaigut-en-Combraille, Commentry et autres s'il y en a ?**

Monsieur le Maire : Madame MERCIER nous a demandé ces documents il y a quelques jours, et ils vont vous être transmis. Pour rappel, ces deux conventions sont de nature différentes. Celle avec Montaigut concerne la mise à disposition, en général deux fois par an, de notre balayeuse. S'agissant d'un outil qui ne peut pas être utilisé par tout le monde, ce sont nos agents habitués à l'utiliser qui s'en chargent, d'où la nécessité d'encadrer cela tant en matière d'assurance, qu'en matière de participation financière de la commune demandeuse dans le cadre de cette convention. La seconde convention que vous citez, celle avec Commentry, concerne le prêt entre nos deux communes de différents matériels, dans le cadre de la mutualisation. Par exemple lorsque nous avons besoin de plots bétons, ou qu'ils ont besoin de chalet, ou encore de notre patinoire comme au mois de janvier. Cela facilite tout simplement nos échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15, en rappelant que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le vendredi 14 avril 2023 à 18h, avec notamment pour ordre du jour le Budget Primitif 2023.